**Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 09 MARS 2021**

**Etaient présents : Bernard CARRERA, maire**

**Pierre BARBEAU, adjoint**

**Pierre BESSAGNET, adjoint**

**Daniel JUGAN, adjoint**

**Ilona AUJON-CHEVALLIER, conseillère**

**Corine FAVAREL, conseillère**

**Fabienne PADER, conseillère**

**Loïc BONET, conseiller**

**Philippe CHAUDOT, conseiller**

**Sébastien PALANQUE, conseiller**

**Hugo SOULAYRAC, conseiller**

La séance est ouverte à 20 heures 30 par la signature de la feuille de présence

● H. SOULAYRAC est désigné secrétaire de séance

● Approbation du procès-verbal de la séance précédente

Monsieur le Maire passe ensuite à l’étude de l’ordre du jour

● Monsieur le Maire présente à l’approbation et à la signature les documents 2020 suivants pour la commune :

**1)Le compte de gestion 2020** de la commune émis par la perception présentant en fonctionnement :

* Des recettes de fonctionnement pour 134 206.42 €
* Des dépenses de fonctionnement pour 105 104.10 €

Soit un excédent de fonctionnement 2020 de : 29 052.32 €

Auquel il convient d’ajouter l’excédent de fonctionnement 2019 : 55 997.73 €

Soit un excédent de fonctionnement 2020 de : 85 050.05 €

Le compte de gestion 2020 de la commune fait apparaitre en investissement :

* Des recettes pour 7 738.23 €
* Des dépenses pour : 37 178.44 €

Soit un déficit d’investissement 2020 de 29 440.21 €

**Le résultat cumulé de la gestion 2020 est donc de**

**(85 050.05€ - 29 440.21€) : 55 609.84 €**

Après délibération le compte de gestion est approuvé et voté à l’unanimité

**2)Le compte administratif** **2020** de la commune est présenté par Monsieur JUGAN D. (1°adjoint)

Il présente un excédent de fonctionnement de 85 050,05 € et un déficit d’investissement de 29440,21 € **soit un excédent global de 55 609,84 €.**

Après délibération le compte administratif 2020 est approuvé et voté par 10 voix sur 11 (le maire ne votant pas)

En raison des investissement importants qui doivent être réalisé en 2021 Monsieur CARRERA présente ensuite une projection pour les années 2021-2022-2023 afin que chacun puisse suivre les impacts des différents emprunts finançant ces investissements.

Pour l’exercice 2021, les dépenses d’investissement vont nettement augmenter compte-tenu des travaux impératifs à assumer :

* Consolidation du mur de soutènement de la route sud du village.
* Mise en place de la défense incendie.
* Restauration de la clé de la baie nord de la chapelle de l’église
* Achat d’un défibrillateur pour la salle des fêtes (obligation légale)

Soit environ 194 000 €.

Il faudra, outre les économies possibles sur les postes du budget communal, recourir à l’emprunt pour environ 80 000 €. Les remboursements de ces inévitables emprunts devront être assumés, et les exercices suivants seront financièrement très tendus, principalement 2022 et 2023. Puis l’emprunt de l’école se terminant la situation redeviendra normale

● Monsieur le Maire rend compte de la dernière réunion scolaire à laquelle il a assisté.

S’il n’y a pas de problème particulier, il s’avère que les effectifs d’élèves sont très fluctuants d’une année sur l’autre. Par exemple, pour l’établissement de Castillon, de 14 élèves cette année, l’effectif augmentera jusqu’à 23 ou 24 prochainement.

● Afin d’assurer une meilleure couverture internet au village, il est envisagé l’installation d’une borne wifi au pignon de la mairie. Cela devrait assurer une bonne couverture sur l’ensemble des bâtiments communaux

● Monsieur CARRERA fait remarquer que l’élagage des arbres présentant un danger pour les passants a été réalisé récemment, autour de la « rocade » (route de contournement nord du village) et depuis les Quatre Chemins jusqu’en bas de la côte de Lestangue. Les mêmes travaux ont été effectués par les membres du Conseil Municipal autour du terrain de tennis.

Restent encore quelques arbres autour du court de tennis qui n’ont pas été fait par manque de temps pour la nacelle.

S’il est vrai que certains tronçons paraissent bien nus, il en allait aussi de la sécurité des enfants de l’école, au grand soulagement de l’instituteur qui lui aussi est responsable de la sécurité des enfants.

Il est à noter que pas un arbre n’a été arraché, mais seulement coupé. Et donc, tôt ou tard, la nature reprendra ses droits…

● Au titre des travaux divers, les membres du Conseil ont également nettoyé la station d’épuration (tonte des pelouses, coupe des roseaux, nettoyage des tuyaux d’évacuation et réfection de la cabane de rangement), posé du point à temps pour étanchéifier au maximum la base du mur de soutènement sud au village et l’espace entre la base des ponts et la voie routière et enfin bouché certains trous sur les routes communales

● Monsieur CARRERA relate les dernières informations émanant de notre communauté de communes. Le point le plus impactant résulte du déséquilibre constaté entre les finances disponibles et les dépenses incompressibles à assumer.

Il serait ainsi nécessaire de pouvoir assurer une marge de manœuvre de 2,5 millions d’euros pour pouvoir continuer à assurer le bon fonctionnement de la Communauté d’Agglomération.

Sans autre solution plus confortable, cela se traduira probablement par une réduction drastique des dépenses et une augmentation des recettes, donc des impôts… Dont acte

● A l’unanimité, le Conseil décide de ne pas donner suite à la demande de subvention reçue dans le cadre de l’Aide aux Jeunes.

Cet organisme assure essentiellement une participation aux frais du permis de conduire, de l’aide à la subsistance etc …

Compte tenu des finances communales de plus en plus tendues, le Conseil décide de prioriser la population castillonnaise

**La suite de la séance est consacré aux questions diverses :**

- Monsieur SOULAYRAC évoque le problème de comportement de certaines personnes extérieures à la commune, venant jouer sur notre court de tennis qui s’arrogent un droit de priorité.

En fait, il s’agit des conséquences inévitables de l’ouverture du terrain à tous, ouverture résultant elle-même du comportement de certains qui, il y a quelques années, n’hésitaient pas à découper la clôture du court pour jouer sans payer !!!

Rappelons que la cotisation était alors de 15 euros par AN…

Il est demandé pour l’instant de relever ce genre d’incivilité et, s’il le faut, nous déterminerons des ordres de priorité par arrêté municipal en commençant par les Castillonnais bien sûr

- Madame FAVAREL rapporte une décision de la dernière réunion du SICTOM. Il s’avère que compte tenu de la médiocre qualité du tri sélectif opéré par les habitants du secteur, la taxe « Ordures Ménagères » va augmenter de 3 euros par an et par habitant.

Par ailleurs, le SICTOM rappelle à chacun qu’il est possible de demander un composteur, gratuitement. Des informations plus précises seront apportées prochainement

**Aucune autre question n'étant soulevée et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à** **23 heures**